

Tunisie : Bricorama escroque toute franchise

Spolié par l'un des neveux de Leïla Trabelsi, le fondateur de Bricorama Tunisie ne peut pas bien récupérer sa mise. Un cas d'école illustrant les dérives affairistes.



Imed Trabelsi s'est arrogé la majorité des actions de Bricorama Tunisie
MaxPPP

Outre un montage satisfaisant, l'art du bricolage consiste aussi à éviter tout fâcheux coup de marteau. Gare toutefois aux manches glissants. Faouzi Mahbouli, businessman respectable et fils de magistrats, se mord encore les doigts d'avoir été spolié par Imed Trabelsi, le neveu de l'ex-première dame tunisienne, bien vivant, contre lequel il a porté plainte, à Paris, pour « extorsion de fonds » et « recel » en juillet 2010. Une plainte classée sans suite bientôt relancée par son avocat aujourd'hui soucieux d'obtenir la saisine d'un juge d'instruction.

Le parfum de la « révolution du jasmin » est encore loin lorsque, au printemps 2006, Faouzi Mahbouli convainc *Bricorama*, l'enseigne française, de lui attribuer une franchise. Un sacré coup qu'il réalise avec un premier associé qui cesse vite de se frotter les mains. Impossible en effet de mener à bien l'entreprise prometteuse sans l'appui d'un personnage influent. En clair, et passant outre le refus de son compère qui jette l'éponge, M. Mahbouli introduit Imed Trabelsi dans l'opération, le neveu choyé de Mme Ben Ali, réputé pour sa propension à s'approprier la moindre affaire juteuse. Quoiqu'il en coûte, sa participation au tour de table vaut assentiment de l'Etat. C'est le prix du racket. Non négociable...

Injonction et intimidations

Qu'à cela ne tienne. Les deux hommes scellent un accord et créent dans la foulée *Bricorama Tunisie*, une entité coiffée d'une holding. Aux termes du deal, Imed Trabelsi, plutôt glouton en affaires, qui ne devait posséder que 33 % des actions, est majoritaire. Faouzi Mahbouli doit se contenter de 5 % des parts. *Bricorama France* avalise le tout en octobre 2006. L'installation du magasin suit son cours, lorsque, début juillet 2007, le gourmand Imed, invisible jusque-là, se réveille de fort méchante humeur. D'un coup de fil

définitif, il enjoint son associé de lui céder toutes ses parts sur-le-champ contre 160.000 €. A saisir, sans moufter. L'initiateur floué a beau protester, il est évincé aussi sec. L'injonction est bientôt suivie d'intimidations. Son bureau

Lundi 21 mars, 18:51

Rechercher sur France Soir

expéditives, l'infortuné Faouzi Mahbouli obtempère. Expédie sa famille dans le sud de la France. Et prend la fuite vers Montpellier, en janvier 2008, après une halte à Gênes, quelques documents sous le bras – bientôt sauvateurs, croit-il. La pression, virile, redouble. Le 22 octobre 2009, un coup de fusil tiré depuis une mystérieuse voiture noire brise la vitre arrière de son véhicule... Sa main courante, déposée dans la foulée, ne donne rien.

Entre-temps, deux virements de 30.000 € lui parviennent via Me Jean-François Velut, l'avocat français du vorace Imed qui n'a, à ce jour, jamais honoré les 100.000 € restants... D'où la plainte déposée, en juillet 2010, par Me Thibault de Montbrial au nom de Faouzi Mahbouli à l'encontre d'Imed Trabelsi pour « *extorsion de fonds* », plainte visant également Bricorama France pour « *recel d'extorsion de fonds* ».

« Différents internes »

Sollicitée hier, l'enseigne française explique à *France-Soir* ne « *pas comprendre les motifs* » de l'actionnaire lésé. Si elle confirme bien avoir signé un contrat de franchise avec M. Mahbouli lui-même, elle ne souhaite pas commenter « *des différends internes ayant débouché sur une cession de parts* ». La brutale éviction de ce dernier, avec qui elle avait pourtant négocié « *exclusivement* » le deal et dont elle fut aussitôt informée ? « *Nous en avons refait un autre en prenant acte de la caducité du premier* », réplique, sans états d'âme, le service communication de l'entreprise. Une fin de non-recevoir confortée par l'attitude du parquet de Paris ayant classé sans suite, le 20 décembre 2010, la plainte de l'infortuné Faouzi Mahbouli. Me de Montbrial, son conseil, songe « *très prochainement* » à porter plainte de nouveau en se constituant, cette fois, partie civile. Un mécanisme obligeant le parquet de Paris à ouvrir une information judiciaire tout en désignant illico un juge d'instruction que le plaignant impatient espère sensible aux exhalaisons du jasmin...

Par **Samy Mouhoubi**

C'est sur France Soir ! 



8

J'aime

103